

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 22 décembre 2023 à Doische

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023.

2. MP Achat bardage pour annexe poste de Vresse - Approbation de commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat bardage pour annexe poste de Vresse" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit H.D. TOITURES SPRL, Rue De Blezy 97 à 6880 Bertrix pour le montant d'offre contrôlé de € 3.301,56 hors TVA ou € 3.994,89, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 3513/723-60.

3. MP Installation groupe hydrophore à la caserne de Beauraing - Approbation de commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Installation groupe hydrophore à la caserne de Beauraing" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit ROCHETTE & FILS SPRL, Rue de Rochefort 35 à 5570 Beauraing pour le montant d'offre de € 2.497,31 hors TVA ou € 3.021,75, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 3513/723-60.

4. MP Achat 6 armoires vestiaire feu - Commande 2

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 6 armoires vestiaire feu GNB-200-94-Red et 6 cintres métal Mande-Cemepicis à la société BEDIMO de Morlanwez, pour le montant de € 3.522 Hors TVA soit € 4.261,62 TVAC. ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/741-98.

5. Réparation véhicule PMF Dinant - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation du véhicule PMFDI01 du poste de Dinant auprès de la société Vanassche Service, Brugsestraat 153 à 8531 Harelbeke, pour le montant d'offre de € 5.488,71 HTVA ou € 6.641,34 TVAC. ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-06.

6. Réparation citerne CCYV01 Poste Yvoir - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation du camion-citerne CCYV01 du poste d'Yvoir auprès de la société Vanassche Service, Brugsestraat 153 à 8531 Harelbeke, pour le montant d'offre de € 4.414,56 HTVA ou € 5.341,62 TVAC. ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-06.

7. MP Achat 5 bancs pour vestiaire avec porte-manteaux – Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 5 bancs pour vestiaire avec porte-manteaux" à l'entreprise avec la seule offre (sur base du prix), à savoir MANUTAN NV, Bergensesteenweg 1424 à 1070 Brussel, pour le montant d'offre contrôlé de € 3.086,92 hors TVA ou € 3.735,17, 21 % TVA comprise. ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/741-98.

8. MP Rénovation auto-échelle de Couvin - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Rénovation auto-échelle de Couvin" à la seule entreprise ayant remis offre, à savoir RAUWTEC SPRL, Rue de la Litorne, 13 à 4950 WAIMES pour le montant d'offre contrôlé de € 239.305,00 hors TVA ou € 289.559,05, 21 % TVA comprise. ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/745-98.

9. MP Achat auto-échelle d'occasion - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat auto-échelle d'occasion" à la seule entreprise ayant remis une offre, à savoir RAUWTEC SPRL, Rue de la Litorne, 13 à 4950 WAIMES pour le montant d'offre contrôlé de € 319.700,00 hors TVA ou € 386.837,00, 21 % TVA comprise. ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/743-98.

10. MP Achat véhicule d'appui opérationnel logistique et navette de livraison - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat véhicule d'appui opérationnel logistique et navette de livraison" à l'entreprise avec la seule offre régulière (sur base du meilleur rapport qualité-prix), à savoir Vanassche FFE sa, Brugsesteenweg, 8 à 8531 HULSTE (Harelbeke) pour le montant d'offre contrôlé de € 102.000,00 hors TVA ou € 123.420,00, 21 % TVA comprise. ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/743-52.

11. Achat 2 débrillateurs - Modification engagement n°1954

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de rectifier l'engagement n° 1954 et de valider le paiement de la facture d'Arseus Hospital du 6 décembre 2023, d'un montant de € 43.429,26 TVAC. ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

12. Recouvrement de redevances – Visa et exécutoire des contraintes – Janvier à février 2022

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de viser et de rendre exécutoire les contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées des périodes de janvier à février 2022. ; De noter que les contraintes concernent 77 factures pour un total à recouvrer de 3.386,35 euros. ; De charger le comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

13. Droits constatés - Mise en non-valeurs - de 2015 à 2022

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier, liée aux années 2015 à 2022 ; De porter en non-valeurs les montants y afférents pour un total de 70.587,96 € et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

14. Congés du commandant

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accorder au Commandant de zone des congés annuels de vacances du 30 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclus. ; De prendre note que le Capitaine Marc LEONARD assurera les fonctions de commandant de zone durant cette période.

15. Litige pompiers volontaires - Paiement arriérés de salaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de constater, en accord avec le Comptable spécial, que le budget 2023 permet de payer le surplus d'arriérés de salaire de 30.563,89 € sur les prestations exceptionnelles. ; D'autoriser la liquidation de ce montant lors de la paie de décembre 2023.

16. Personnel administratif – Avenant et nouveau contrat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur l'établissement d'un avenant au contrat de travail de Monsieur X, portant sur une modification des heures de prestations ; De marquer son accord sur l'établissement d'un nouveau contrat de travail à mi-temps et à durée indéterminée, au grade B1, avec des prestations définies dans le contrat. ; De marquer son accord sur l'entrée en vigueur de l'avenant et du nouveau contrat le 1er janvier 2024.

17. Litige facture intervention - Justice de Paix BALBOIS - Exécution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du courrier l'avocat de la zone du 30 novembre 2023 dans le cadre du jugement qui condamne la société BALBOIS. ; De faire signifier le jugement du 11 octobre 2023 et de procéder à la récupération des sommes dues.

18. Litige AT - Jugement Tribunal du Travail - Information suivi

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte du jugement du 5 décembre 2023 du Tribunal du travail, dans le dossier de Monsieur X, sapeur-pompier professionnel, concernant l'incapacité partielle permanente suite à un accident de travail du 9 juin 2021. ; D'exécuter le jugement avant-dire droit en versant une provision de 1.000 EUR sur le compte du greffe du Tribunal du Travail en faveur de l'expert.

19. Litige accident - Jugement Tribunal de Police - Information

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du jugement du Tribunal de Police de Namur, division Dinant, du 7 décembre 2023, qui déclare la zone DINAPHI civilement responsable dans le cadre de l'accident provoqué par Monsieur X le 7 juin 2022 dans l'exercice de ses fonctions. ; De décider de ne pas réclamer au civil les débours causés au véhicule de la Zone.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

